

**Mairie de LIEUDIEU**  
**Canton de BIEVRE**  
**Arrondissement de VIENNE**  
**EXTRAIT N° 2026-015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le **vendredi 20 mars 2026 à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de LIEUDIEU dûment convoqué le **16/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves AUFRANC, Maire.

**Présents :**

MM. AUFRANC Yves –VARSOVIE Rémy– RINALDI Frédéric – SERRANO Ludovic – MARGUIER Jean-Pierre - ROUX Stéphane

MME. – BRUSET Aline – MME Christine BOTTERO – FRISARI Laetitia - BROIZAT Emilie – CARO Emmanuelle

**Absents :** -

**Secrétaire de séance :** MME Laetitia FRISARI

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38)**

Rapporteur : Yves AUFRANC

Monsieur le Maire TE38 a été créé en 1994. Le syndicat regroupe des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, dont Grenoble Alpes Métropole, et le Département. Il représente ainsi 95% du territoire isérois. TE38 organise le service public de distribution d'électricité et de gaz. À ce titre, le syndicat est un acteur de référence en Isère dans le domaine de l'énergie. TE38 a vocation à regrouper l'ensemble des collectivités de l'Isère pour œuvrer en faveur de la transition énergétique dans une optique de mutualisation et de péréquation. Son expertise et ses financements participent activement à l'aménagement du territoire, au service de ses adhérents.

En application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

**Considérant** qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

**Considérant** que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de TE38 ;

**VU** la délibération d'adhésion à TE38 ;

Le conseil municipal propose de :

**DESIGNER** comme délégué titulaire de la commune de Lieudieu auprès

(TE38) :

Monsieur Frédéric RINALDI

**DESIGNER** comme délégué suppléant :

Monsieur Rémy VARSOVIE

**AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Territoire d'Énergie Isère (TE38).

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an en susdits

Le Maire

Yves AUFRANC

